



Compte-rendu de la Commission des cadrans solaires - Réunion informatique du 20 juin 1992

Etaient présents : MM. Chagot, Cornec, Gagnaire, Melle Marquet, MM. Marquet (invité), Sagot, Savoie.

Excusés : MM. Morando, Opizzo, Oudenot, Sauvageot

Après les deux réunions que nous avons eues, il paraît important de rappeler à tous les objectifs que nous nous sommes fixés en informatisant le fichier des cadrans solaires. Le fichier actuel contient un peu plus de 9000 fiches descriptives établies par R. Sagot. Ces fiches comme vous le savez contiennent des indications assez précises sur chaque cadran : localisation, type, analyse du tracé horaire, devise, etc. A ces fiches sont rattachées des photographies du cadran (souvent plusieurs photographies pour un même cadran).

A partir de ces fiches, R. Sagot établit les listes départementales destinées aux chasseurs et qui, elles, ne comprennent que des indications sommaires.

Rappelons en outre que l'on considère ici les cadrans fixes, ce qui exclut les portatifs. Exceptionnellement, les cadrans fixes, remisés dans les musées, pourraient être mentionnés.

Le but de l'informatisation du fichier est donc double : il faut à la fois qu'il permette de sortir les listes départementales, et qu'il permette aussi de sortir des particularités, comme par exemple tous les cadrans construits au XV^e siècle ou tous les cadrans verticaux dont la devise est en grec ou constituent un chronogramme.

Après estimation, nous sommes arrivés à la conclusion provisoire que l'on connaissait à ce jour environ la moitié des cadrans solaires français; car si, d'une part, la prospection se fait de plus en plus poussée, il est difficile de tenir compte de deux effets antagonistes :

- les ravalements de façades et destructions d'immeubles anciens notamment dans les banlieues

- création de cadrans nouveaux et surtout invasion de cadrans de série, généralement faux

On doit donc tabler sur un fichier pouvant contenir environ 20 000 fiches. Ceci est important pour choisir le logiciel qui nous servira par la suite. Il est en effet souhaitable que nous ayons tous le même logiciel (peut-être OMNIS qui s'adapte aussi bien sur un Mac que sur un PC). M. Marquet a fait remarquer également que le développement des réseaux de communications spécialisées allait permettre prochainement de communiquer à l'aide d'un MODEM des fichiers, ce qui évite l'envoi de disquettes.

MM. Cornec et Gagnaire ont, depuis la dernière réunion, mis en application l'informatisation des 40 fiches qui ont été envoyées à chacun. Il ressort de leur travail différents points : le temps moyen passé pour informatiser chaque fiche est compris entre 3 et 5 minutes une fois le programme mis au point (Works, FileMaker, etc).

Il s'avère en outre que certains paramètres définis lors de notre première réunion sont à revoir, notamment le paramètre n° 16 que l'on a remplacé par "Année de disparition" au lieu de "Date de la dernière observation". Ceci permet de garder en mémoire un cadran même s'il n'existe plus, ce qui est toujours important. On peut ainsi

avoir un fichier comprenant 10 000 fiches sans que cela signifie que les 10 000 cadrans existent réellement.

Mais attention : il ne s'agit pas de rentrer dans l'ordinateur des cadrans ayant existé. Le fichier actuel est un inventaire des cadrans qui existent et non un répertoire de ceux qui n'existent plus. Par contre, il est bien évident qu'un cadran existant en 1992 et informatisé, mais disparaissant en 1993, est gardé en mémoire. Il faut donc penser à une case spéciale "disparu".

M. Gagnaire propose de modifier le paramètre 7 "Emplacement" en passant à deux cases et en codifiant l'emplacement de la façon suivante :

BR bâtiment religieux
BP bâtiment public
BC bâtiment commerciaux
TC tours et châteaux
HP habitation et dépendances

Pour le paramètre 8 "Type", il propose :

V vertical
H horizontal
I incliné
P cadran multifaces
A analemmatique
C canonial
D divers
S cadrans de série

Au lieu de "Nature" (paramètre 9), il propose "Technique". D'autre part, M. Gagnaire propose pour le paramètre 14 "Inscriptions" une classification selon Boursier sans oublier les chronogrammes.

M. Cornec fait de son côté d'autres suggestions, comme par exemple une option babylonique ou italique. De même il se demande si l'on doit préciser si les lignes d'azimut ou de hauteur sont présentes.

Il serait donc souhaitable que ces particularités soient signalées, sans pour autant créer pour chaque heure ou indication une nouvelle case.

M. Sagot demande si l'on peut envisager de préciser si la date est écrite en chiffres arabes ou romains; que faire si la date est contenue dans la devise ?

Il apparaît de plus que l'indication de la latitude et de la longitude sont secondaires.

En somme, doit-on informatiser l'ensemble de la fiche "Sagot" ou seulement une partie ? Dans l'affirmative, cela remplacerait la consultation du fichier "papier" sans qu'il devienne pour autant caduc. Celui-ci est d'ailleurs en cours de duplication.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une fois un département informatisé, on doit pouvoir sortir une liste départementale qui doit comprendre la commune, l'emplacement, le type de cadran, s'il comporte une devise. D'autre part, certains propriétaires ne

tiennent pas à ce que l'on voit leur cadran; il faut donc envisager la possibilité de sortir uniquement les cadrans visibles.

Après discussion, il ressort que l'on doit encore réfléchir aux paramètres à entrer; une fois qu'il y aura consensus, la S.A.F achètera un logiciel qu'elle distribuera à certains responsables. D'autres problèmes sont évidemment à envisager, comme celui des responsables de régions, de la diffusion des listes, etc. En cas d'incapacité de R. Sagot, qui assurera l'analyse des cadrans et donc l'établissement des fiches (peut-être MM. Cornec, Gagnaire, Vialle ?) Sur qui les données seront-elles centralisées ?

Vos remarques et vos réflexions sont bien entendu les bienvenues. Il faudrait que lors de notre prochaine réunion, nous ayons (quasiment) décidé quels paramètres seront à entrer dans le programme.

La prochaine réunion sur l'informatisation est fixée au **samedi 24 octobre 1992** à 10 h au siège de la SAF. La réunion annuelle de notre Commission a lieu elle le samedi 10 octobre; les résultats de nos travaux seront évidemment annoncés aux autres membres.

D. SAVOIE